

Lyon, le 28 mars 2024

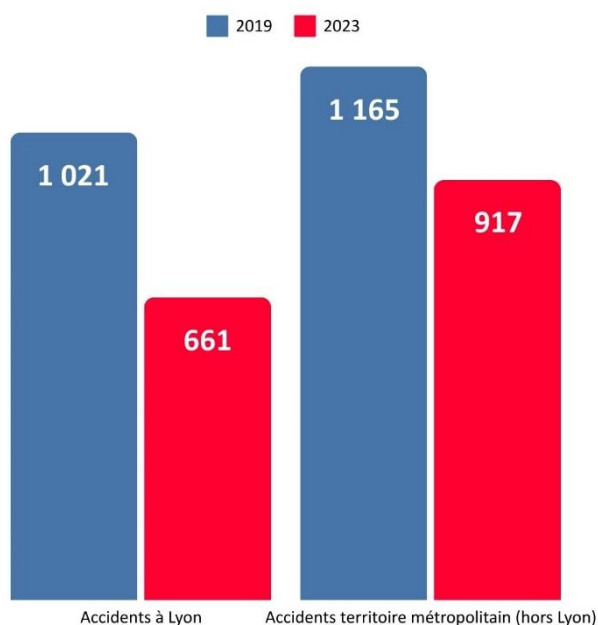
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Deux ans après la mise en place du dispositif Ville 30 par la Métropole dans la ville de Lyon, l'accidentalité continue de baisser

Le 30 mars 2022, la Ville de Lyon était une des premières communes aux côtés d'Oullins, de Couzon-au-Mont-d'Or et de Poleymieux-au-Mont-d'Or, à adopter le dispositif Ville 30, engagé et proposé par la Métropole de Lyon. Deux ans après sa mise en place opérationnelle, les effets bénéfiques se confirment déjà pour les Lyonnaises et les Lyonnais avec une baisse importante de l'accidentalité et du nombre de blessés graves.

À travers la mise en place de la Ville 30 sur son territoire, la Métropole de Lyon et les communes qui ont choisi d'entrer dans ce dispositif s'engagent pour une ville apaisée qui protège ses usagers, notamment les plus vulnérables, du risque d'accident de circulation. Depuis sa mise en place par la Ville de Lyon il y a deux ans, la tendance à la baisse de l'accidentalité se confirme.

Entre 2019 et 2023, les accidents ont baissé de 35% à Lyon et de 21% sur le reste du territoire métropolitain*.



Cette tendance se confirme particulièrement pour les usagers les plus vulnérables : dans la Métropole, **l'accidentalité pour les piétons a baissé de 43% entre 2019 et 2023**. Du côté **des cyclistes, le nombre d'accidents continue de baisser** (-18% entre 2022 et 2023) et ce malgré la forte augmentation de la pratique : depuis 2019, l'usage du vélo a augmenté de 54%.

Depuis sa mise en place par la Métropole de Lyon, **23 communes du territoire ont fait le choix de passer en Ville 30**. En 2024, plus de 60% des Grands Lyonnais vivent dans une commune où le 30km/h est devenu la norme et le 50km/h l'exception. Cette mesure déterminante a donc permis d'améliorer la sécurité routière en réduisant le nombre d'accidents et leur gravité tout en permettant une meilleure cohabitation entre les usagers de la route.

* Source : Observatoire nationale interministériel de la sécurité routière sur le territoire de la Métropole de Lyon – données Sécurité Publique, Gendarmerie Nationale, CRS. Est considéré comme accident de la circulation routière : provoque au moins une victime, survient sur une voie ouverte à la circulation publique, implique au moins un véhicule.

« Pour les communes de la métropole qui en ont fait la demande, le passage en Ville 30 a eu un impact positif sur la sécurité routière. Deux ans après la mise en place du dispositif, les effets sont incontestables : l'abaissement de la vitesse a permis de réduire le nombre d'accidents et leur gravité. Entre 2019 et 2023, ils ont baissé de 35% à Lyon et de 21% sur le reste du territoire métropolitain. Ces résultats positifs sont conjugués à la volonté forte des communes d'entrer dans le dispositif. Cette dynamique métropolitaine se confirme avec plusieurs communes qui ont prévu de devenir Ville 30. »

Bruno Bernard, Président de la Métropole de Lyon

« En abaissant la vitesse à 30 km sur la quasi-totalité de nos rues, en aménageant les voiries et en mobilisant notre police municipale pour faire respecter les règles, nous rendons notre ville plus sûre. En quatre ans, nous avons enregistré une diminution de 35% des accidents corporels et une chute de 39% des blessés graves. Cela démontre que c'est bien la combinaison de la baisse de la vitesse et de l'aménagement de l'espace public qui permet d'obtenir des résultats effectifs. Je m'en réjouis, nous allons continuer dans ce sens. »

Grégory Doucet, Maire de Lyon